



Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

## Paraloid™ B 67

Page

1

Édition révisée : 20.06.2025

Version : 6.0

Imprimé le 16/12/2025

### 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1. Identifiant du produit

Nom du produit : Paraloid™ B 67

UFI :

#### 1.2. Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées :

Produits de revêtement

Utilisations déconseillées :

#### 1.3. Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité (producteur/importateur)



Mon-Droguiste.Com

39 bis rue du Moulin Rouge  
10150 Charmont Sous Barbuise

Tél : +33.(0)3.25.41.04.05

Courriel : [contact@mon-droguiste.com](mailto:contact@mon-droguiste.com)

Site web : [www.mon-droguiste.com](http://www.mon-droguiste.com)

#### 1.4. Numéro d'urgence

Numéro d'urgence : 01 45 42 59 59 (ORFILA)

### 2. Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement  
(CE) N° 1272/2008 (CLP/SGH)

Ce produit ne nécessite pas de classification ni d'étiquetage comme produit dangereux selon le règlement CLP/SGH.

Impacts environnementaux possibles :

#### 2.2. Éléments d'étiquette

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008  
(CLP/SGH)

Ce produit ne nécessite pas de classification ni d'étiquetage comme produit dangereux selon le règlement CLP/SGH.

Désignation du danger :

Mot signal :

Désignation du danger :

Désignation de sécurité :

Composants dangereux à étiqueter :

#### 2.3. Autres dangers

EUH208 : Contient du méthacrylate d'isobutyle : peut provoquer une allergie.

Page suivante : 2



réactions.

### 3. Composition/Informations sur les ingrédients

#### 3.1. Substance

#### 3.2. Mélange

Caractérisation chimique : polymère acrylique

Informations sur les composants / substances dangereuses

Ingrédients:

Méthacrylate d'isobutyle (H226-315-317-319-335); REACH 01-2119488331-38	0,0001 - 0,95 %	CAS-Nr : 97-86-9 Numéro EINECS : 202-613-0 N° EC :
--	-----------------	--

Toluène (H225-304-315-336-361d-373-412) ; N° d'enregistrement REACH : 01-2119471310-51-xxxx	0,0001 - 0,5 %	CAS-Nr : 108-88-3 Numéro EINECS : 203-625-9 N° EC : 601-021-00-3
--	----------------	--

Informations Complémentaires:

### 4. Mesures de premiers secours

#### 4.1. Description des mesures de premiers secours

Informations générales:

Les secouristes doivent se protéger et porter les vêtements de protection recommandés (gants résistants aux produits chimiques, protection contre les éclaboussures).

En cas d'exposition possible, voir la section 8 pour les équipements de protection individuelle spécifiques.

Après inhalation :

Aérez la pièce. Consultez un médecin si les symptômes persistent.

Après contact avec la peau :

Rincez abondamment à l'eau et au savon. Consultez un médecin si l'irritation persiste.

Après le contact visuel :

Rincez abondamment vos yeux à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez vos lentilles de contact dans les 1 à 2 minutes qui suivent et continuez à rincer vos yeux pendant quelques minutes supplémentaires. En cas de gêne, consultez un médecin, de préférence un ophtalmologiste.

Après ingestion :

Rincez-vous la bouche à l'eau. Aucun traitement médical d'urgence n'est nécessaire.

#### 4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés

Symptômes:

Aucune autre information disponible.

Effets :

Aucune autre information disponible.

#### 4.3. Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaire



---

Traitement:

Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

---

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5. 1. Médias d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Mousse, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), poudre extinctrice, brouillard d'eau.

Moyens d'extinction inadaptés :

Aucun connu.

5. 2. Risques particuliers liés à la substance ou au mélange

Risques particuliers :

En cas d'incendie : formation d'oxydes de carbone et d'oxydes d'azote.

Le contact avec les produits de combustion peut être dangereux pour la santé.

Le transport pneumatique et d'autres procédés mécaniques peuvent entraîner la formation de poussières combustibles. Afin de réduire les risques d'explosion de poussières, il convient d'éviter leur accumulation.

Peut former des concentrations de poussières combustibles dans l'air (pendant le traitement).

5. 3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection :

Portez un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.

Informations complémentaires :

Refroidir les récipients exposés à l'aide d'un jet d'eau.

Les eaux d'extinction contaminées et les débris doivent être éliminés conformément à la réglementation locale.

Ne pas inhaler la fumée.

---

6. Mesures de libération accidentelle

6. 1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles :

Portez l'équipement de protection approprié. Tenez les spectateurs à distance.

Le sol peut être glissant ; soyez prudent pour éviter les chutes.

6. 2. Précautions environnementales

Précautions environnementales :

Évitez de déverser les déversements et les eaux de nettoyage dans les égouts municipaux et les plans d'eau.

6. 3. Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Méthodes et matériel :

Contenir autant que possible le produit renversé. Utiliser un aspirateur ou un balai pour le ramasser. Ordre des méthodes de nettoyage : 1.

1. Passer l'aspirateur 2. Balayer 3. Laver (uniquement avec un système de collecte approprié) 4. Souffler (uniquement en dernier recours).

Évitez les turbulences de poussière (par exemple lors du nettoyage de surfaces poussiéreuses avec de l'air comprimé).



Ne laissez pas de dépôts de poussière se former sur les surfaces, car ils peuvent former un mélange explosif s'ils sont libérés dans l'atmosphère en concentration suffisante.

Nettoyer mécaniquement. Transférer les liquides et les matériaux de digue solides dans des conteneurs appropriés séparés pour leur récupération ou leur élimination.

6. 4. Référence à d'autres sections

Vêtements de protection, voir section 8.

Voir la section 13 pour plus d'informations sur l'élimination.

## 7. Manutention et stockage

7. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes de manipulation en toute sécurité :

Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

Portez des vêtements de protection adéquats (voir paragraphe 8).

Mesures d'hygiène :

Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

Ne pas inhaler les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Lavez-vous les mains avec du savon et de l'eau.

Se laver soigneusement les mains après manipulation.

7. 2. Conditions de stockage sûr, y compris les incompatibilités éventuelles

Conditions de stockage :

Conserver le produit dans un endroit frais, sec et bien ventilé.

Bien refermer le récipient

Exigences relatives aux zones de stockage et aux conteneurs :

Conserver le récipient fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.

Conserver dans des contenants correctement étiquetés. Garder hors de portée des enfants.

Informations sur la protection contre les incendies et les explosions :

Prenez des mesures pour éviter les décharges d'électricité statique, mettez à la terre tous les équipements.

Des mesures doivent être prises pour éviter les déchets/rejets incontrôlés dans l'environnement.

Des charges statiques peuvent s'accumuler : établissez une connexion électrique solide et une mise à la terre entre l'équipement de transfert et les conteneurs de réception, ainsi que lors de toute manipulation susceptible de générer de l'électricité statique.

À utiliser uniquement dans un endroit bien ventilé. L'électricité statique peut se générer, enflammer les poussières en suspension et provoquer une explosion. Prendre les précautions nécessaires, telles que la mise à la terre ou l'utilisation d'une atmosphère inerte.

Classe de stockage :

11 ; Solides combustibles (TRGS 510)

Informations complémentaires :

Ne pas stocker avec des oxydants puissants.

Ce matériau contient des microparticules de polymères synthétiques (SPM) telles que définies dans le règlement (UE) 2023/2025 de la Commission. Identifier



Sources potentielles d'émissions de particules en suspension (PS) lors de la manipulation, de l'utilisation, du transport et de l'élimination de ce matériau. Prendre en compte toutes les étapes susceptibles d'entraîner des émissions de PS dans l'environnement, notamment :

Installation de l'usine, systèmes de fin de chaîne, équipement des employés, transport en vrac, chargement, déchargement, échantillonnage, filtration, emballage, remplissage, transport, entretien de l'usine/des équipements, recyclage et élimination.

Veillez à mettre en place des mesures pour minimiser les émissions potentielles de particules fines (PM) dans l'environnement. Établissez des procédures et assurez-vous de leur application. Fournissez à vos employés la formation et l'équipement appropriés. Le choix de sacs et de palettes adaptés contribue à réduire les dommages et les déversements. Utilisez des emballages conçus pour minimiser les risques de casse et de fuites de granulés.

Dans la mesure du possible, utilisez des conteneurs d'expédition résistants à la perforation ou tapissez-les d'un matériau résistant à la perforation. Maintenez les silos, les réservoirs et les conteneurs de stockage en bon état afin d'éviter les trous, les fissures et les fuites. Assurez-vous que les équipements de chargement/déchargement et de transfert sont munis de joints d'étanchéité en bon état. Placez des bacs de récupération sous les vannes de chargement/déchargement et aux points de raccordement.

Le matériel de convoyage doit être adapté à la tâche et maintenu en bon état. Utiliser des dispositifs de dépoussiérage de conception et de dimensions appropriées (par exemple, des cyclones) pour toutes les opérations générant ou libérant de la poussière plastique.

Le transport maritime de granulés, de flocons et de poudres exige une attention particulière en raison du risque élevé de rejets dans l'environnement. Toute personne manipulant directement ces produits ou gérant leur expédition doit être parfaitement informée de l'importance de prévenir les déversements, de la nécessité d'un nettoyage immédiat et des bonnes pratiques d'élimination. NE PAS balayer les granulés/produits dans l'eau. Les instructions relatives à la gestion des déchets sont disponibles dans [référence manquante]. Article 13.

7. 3. Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Informations complémentaires :

## 8. Contrôle de l'exposition/Protection individuelle

8. 1. Paramètres à contrôler

Paramètres à contrôler (DE) :

Méthacrylate d'isobutyle (CAS 97-86-9) : VME 50 ppm ; KZW 75 ppm  
Toluène (CAS 108-88-3) ; VME (D) : 190 mg/m<sup>3</sup>, 50 ppm (4)

Paramètres à contrôler :

Toluène : GB (VME/8 h : 191 mg/m<sup>3</sup>, 50 ppm ; VLE/15 min : 384 mg/m<sup>3</sup>, 100 ppm (peau)) ; IRL (VME/8 h : 192 mg/m<sup>3</sup>, 50 ppm ; VLE/15 min : 384 mg/m<sup>3</sup>, 100 ppm (peau)) ; TLV-ACGIH (VME/8 h : 75,4 mg/m<sup>3</sup>, 20 ppm)

Niveau dérivé sans effet (DNEL) :

Méthacrylate d'isobutyle :

5 mg/kg pc/j (travailleur, contact cutané, exposition à long terme - effets systémiques)

415,9 mg/m<sup>3</sup> (travailleur, inhalation, exposition à long terme - effets systémiques) ;  
409 mg/m<sup>3</sup> (travailleur, inhalation, exposition à long terme - effets systémiques)



3 mg/kg pc/j (consommateur, contact cutané, exposition prolongée - effets systémiques) ; 66,5 mg/m<sup>3</sup> (consommateur, inhalation, exposition prolongée - effets systémiques)

Toluène (108-88-3) :

384 mg/m<sup>3</sup> (travailleur, inhalation, exposition à court terme - effets systémiques et locaux)

384 mg/kg pc/j (travailleur, contact cutané, exposition à long terme - effets systémiques)

192 mg/m<sup>3</sup> (travailleur, inhalation, exposition à long terme - systémique et (effets locaux)

226 mg/m<sup>3</sup> (consommation, inhalation, exposition à court terme - effets systémiques et locaux)

226 mg/kg pc/j (consommateur, contact cutané, exposition à long terme - effets systémiques)

56,5 mg/m<sup>3</sup> (consommation, inhalation, exposition à long terme - effets systémiques et locaux)

8,13 mg/kg pc/j (consommation, ingestion, exposition à long terme - effets systémiques)

PNEC (effet nul prédit)  
Concentration):

Méthacrylate d'isobutyle :

Eau douce : 0,021 mg/l

Eau de mer : 0,002 mg/l

Sédiments d'eau douce : 5,89 mg/kg

Sédiments d'eau de mer : 0,589 mg/kg

Système de traitement des eaux usées (STEP) : 10 mg/l

Libération sporadique : 0,2 mg/l

Sol : 1,16 mg/kg

Toluène (108-88-3) :

Eau douce / Eau de mer : 0,68 mg/l

Sédiments d'eau douce / Sédiments d'eau de mer : 16,39 mg/kg de poids sec

Libération sporadique : 0,68 mg/l

Système de traitement des eaux usées (STEP) : 13,61 mg/l

Sol : 2,89 mg/kg de matière sèche

Informations Complémentaires:

Valeur limite biologique :

Toluène : 600 µg/l (sang, fin d'exposition/poste ; TRGS 903)

o-crésol : 1,5 mg/l (urine, fin de poste après plusieurs postes ; TRGS 903) ; 0,3 mg/g de créatinine (urine, fin de poste - dès que possible) après la fin du quart de travail ; ACGIH)

Toluène : 75 µg/l (urine, fin d'exposition ou de poste ; TRGS 903)

Toluène : 0,02 mg/l (sang, avant le dernier quart de travail de la semaine ; ACGIH)

Toluène : 0,03 mg/l (urine, fin de poste - dès que possible après la fin du poste ; ACGIH)

## 8. 2. Contrôles d'exposition

Mesures de protection techniques :

Utiliser une ventilation locale appropriée pour contrôler les particules en suspension dans l'air.



niveaux.

Les installations stockant ou utilisant ce produit doivent être équipées d'un dispositif de lavage oculaire.

#### Protection personnelle

Mesures générales de protection :

Protection respiratoire :

Équipement respiratoire requis en cas de ventilation insuffisante, filtre de type P2.

Protection des mains :

Gants de protection (EN 374)

Matériau des gants de protection :

Néoprène, caoutchouc nitrile (NBR), polychlorure de vinyle (PVC) (> 0,35 mm)

Protection oculaire :

Lunettes de sécurité avec écrans protecteurs (EN 166).

Protection corporelle :

Vêtements de protection.

Précautions environnementales :

Voir la section 7 : Manipulation et stockage et la section 13 : Considérations relatives à l'élimination pour les mesures visant à prévenir une exposition environnementale excessive pendant l'utilisation et pendant l'élimination des déchets.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques fondamentales

Formulaire:	granulés
Couleur:	blanc, brumeux
Odeur:	acrylique
Seuil olfactif :	Aucune information disponible
Valeur du pH :	non applicable
Température de fusion :	pas disponible
Température d'ébullition :	non applicable
Point d'éclair:	non applicable
Taux d'évaporation :	non applicable
Inflammabilité (solide, gaz) :	Formation possible de mélanges combustibles poussière/air pendant l'utilisation.



Limite supérieure d'explosion :  
Aucune information disponible

Limite inférieure d'explosivité :  
Aucune information disponible

Pression de vapeur :  
non applicable

Densité de vapeur :  
Aucune information disponible.

Densité:  
pas disponible

Solubilité dans l'eau :  
pratiquement insoluble

Coefficient de variation (n-  
Octanol/Eau) :  
Aucune information disponible

Température d'auto-inflammation :  
Aucune information disponible.

Température de décomposition :  
Aucune donnée disponible.

Viscosité dynamique :  
non applicable

Propriétés explosives :  
pas disponible

Propriétés oxydantes :  
Aucune information disponible

Masse volumique apparente :  
non applicable

#### 9. 2. Informations complémentaires

Solubilité dans les solvants :

Viscosité cinématique :

Classe de brûlage :

Teneur en solvant :

Contenu solide :

Taille des particules :

Autres informations :

Volatilité maximale : 2 % Température  
d'inflammation : environ 393 °C

## 10. Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Stable si utilisé conformément aux spécifications.



---

10.2.	Stabilité chimique	Stable si utilisé conformément aux spécifications.
10.3.	Possibilité de réactions dangereuses	Réagit avec les oxydants puissants. La poussière peut former des mélanges explosifs avec l'air.
10.4.	Conditions à éviter	
	Conditions à éviter :	Évitez les décharges électrostatiques.
	Décomposition thermique :	Aucune donnée disponible.
10.5.	Matériaux incompatibles	Agents oxydants.
10.6.	Produits de décomposition dangereux	La décomposition thermique peut produire des monomères acryliques.
10.7.	Informations complémentaires	

---

## 11. Informations toxicologiques

### 11. 1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

#### Toxicité aiguë

##### DL50, voie orale :

> 5000 mg/kg (rat)

Très faible toxicité par voie orale. Aucun effet nocif n'est attendu après l'ingestion de petites quantités.

Méthacrylate d'isobutyle : DL50 : > 9590 mg/kg (rat)

Toluène : DL50 : 5580 mg/kg (rat)

##### DL50, cutanée :

> 2000 mg/kg (lapin)

Aucun effet indésirable n'est attendu en cas d'exposition prolongée.

Méthacrylate d'isobutyle : DL50 : > 3000 mg/kg (lapin)

Toluène : DL50 : >12267 mg/kg (lapin)

##### CL50, inhalation :

Aucun effet indésirable n'est attendu après une exposition unique.

Isobutylméthacrylate : CL50 : 29,7 mg/l vapeur (4 h, souris) ; NOAEL : 1,83 mg/l (rat, inhalation, 4 semaines)

Toluène : CL50 : 25,7 mg/l (4 h, rat/m) ; 30 mg/l (4 h, rat/f)

#### Effets primaires

##### Effet irritant sur la peau :

Aucune irritation cutanée significative après une courte exposition.

Isobutylméthacrylate : Un contact bref peut provoquer une irritation cutanée modérée accompagnée de rougeurs localisées. Une exposition prolongée peut entraîner une irritation cutanée sévère accompagnée de rougeurs localisées et d'inconfort.

Toluène : Une courte exposition peut provoquer de légères réactions cutanées avec rougeurs localisées. Un contact prolongé provoque une irritation cutanée modérée avec rougeurs localisées. Peut entraîner un dessèchement et une desquamation de la peau.



Effet irritant sur les yeux :

Peut provoquer une légère irritation oculaire.

Une lésion de la cornée est peu probable.

Isobutylméthacrylate : Peut provoquer une irritation oculaire modérée. Une lésion de la cornée est peu probable.

Toluène : Peut provoquer une légère irritation des yeux.

Peut entraîner une lésion cornéenne temporaire.

Les vapeurs peuvent provoquer une irritation oculaire, qui se manifeste par de légers symptômes et des rougeurs.

Les vapeurs peuvent provoquer une augmentation du larmoiement.

Inhalation:

Aucune information disponible.

Ingestion:

Aucune information disponible

Sensibilisation:

Le contact cutané a provoqué des réactions allergiques cutanées chez l'homme.

Méthacrylate d'isobutyle : sensibilisation cutanée (souris ; OCDEF 429). Non classé pour la sensibilisation respiratoire.

Toluène : Aucune réaction cutanée sensibilisante n'a été observée lors des tests sur les cobayes.

Non classé pour la sensibilisation respiratoire.

Mutagénicité :

Aucune donnée pertinente trouvée.

Méthacrylate d'isobutyle : négatif (OCDE 474)

Toluène : Génétique in vitro / in vivo : aucun effet mutagène.

Toxicité pour la reproduction :

Aucune donnée pertinente trouvée.

Méthacrylate d'isobutyle : n'affecte pas la reproduction.

Toluène : N'a entraîné aucune altération de la capacité de reproduction lors des expériences sur les animaux.

Cancérogénicité :

Aucune donnée pertinente trouvée.

Isobutylméthacrylate : non classé comme cancérogène.

Toluène : aucun effet cancérogène (dans les études animales).

Tératogénicité :

Aucune information disponible.

Isobutylméthacrylate : n'a montré aucun effet tératogène lors des études animales.

Toluène : Des études animales ont montré des effets tératogènes. Susceptible d'altérer la fertilité.

Toxicité spécifique pour organes cibles (STOT) :

Exposition unique : aucune information disponible.

Méthacrylate d'isobutyle : Catégorie 3 avec irritation des voies respiratoires.

Toluène : Peut provoquer somnolence et étourdissements (inhalation) ; voir page suivante : 11



Organes : système nerveux central.

Exposition répétée : aucune information disponible.

Isobutylméthacrylate : non classé

Toluène : peut endommager les organes après une exposition répétée ou prolongée (inhalation).

Risque d'aspiration :

Aucun risque d'aspiration.

Méthacrylate d'isobutyle : Peut être nocif en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Toluène : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

#### 11. 2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbatrices du système endocrinien :

Cette substance/ce mélange ne contient aucun composant ayant des propriétés de perturbation endocrinienne à un pourcentage de 0,1 ou plus, conformément à l'article 57(f) du règlement REACH (CE) n° 1907/2006 ou du règlement délégué (CE) 2017/2100 ou du règlement délégué (CE) 2018/605.

## 12. Informations écologiques

### 12. 1. Toxicité aquatique

Toxicité des poissons :

Méthacrylate d'isobutyle : CL50 : 20 mg/l (96 h, *Oncorhynchus mykiss* ; OCDE 203)

Toluène : CL50 : 5,5 mg/l (96 h, *Oncorhynchus kisutch*) ; NOEC 1,39 mg/l (40 j, *Oncorhynchus kisutch*)

Toxicité des daphnies :

Méthacrylate d'isobutyle : CE50 : > 29 mg/l (48 h, *Daphnia magna* ; OCDE 202)  
NOEC : 2,1 mg/l (21 j, *Daphnia magna*)

Toluène : CE50 : 11,5 mg/l (48 h, *Daphnia magna*)

Toxicité bactérienne :

Méthacrylate d'isobutyle : EC0 : 100 mg/l (6j, boues activées)

Toluène : CE50 : 84 mg/l (24 h)

Toxicité des algues :

Méthacrylate d'isobutyle : CE50 : 16 mg/l (72h, *Selenastrum capricornutum* ; OCDE 201) ; CE50 : 44 mg/l (72h, *Selenastrum capricornutum* ; OCDE 201) ; NOEC : 5,8 mg/l (72h, *Selenastrum capricornutum* ; OCDE 201)

Toluène : EC50 : 134 mg/l (3h, *Chlamydomonas angulosa*)

### 12. 2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

Méthacrylate d'isobutyle : facilement biodégradable (88 %, 28 jours ; OCDE 301C)

Toluène : facilement biodégradable (86 %, 20 jours ; OCDE 301C)

### 12. 3. Bioaccumulation

Aucune donnée disponible.

Isobutylméthacrylate : facteur de bioconcentration (BCF) : < 100 ; faible bioaccumulation ; log KOW : 2,66



Toluène : facteur de bioconcentration (BCF) : 90 ; faible bioaccumulation ; log KOW : 2,73 (20 °C ; pH 7)

12. 4. Mobilité

Aucune donnée disponible.

Isobutylméthacrylate : Coefficient de partage sol/eau (Koc) : 878 (estimé)

Toluène : Coefficient de partage sol/eau (Koc) : 205 (estimé)

12. 5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvP

D'après les données disponibles, le produit ne contient aucune substance PBT ou vPvB en pourcentage supérieur à 0,1 %.

12. 6. Propriétés perturbatrices du système endocrinien

Cette substance/ce mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne au sens de l'article 57(f) du règlement REACH ou du règlement délégué (UE) n° 2017/2100 de la Commission ou du règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12. 7. Autres effets indésirables

Classe de danger aquatique :

2 (Réglementation allemande) (Évaluation par liste) : dangereux.

Comportement dans les systèmes d'égouts :

Autres effets écologiques :

Valeur AOX :

13. Considérations relatives à l'élimination

13. 1. Méthodes de traitement des déchets

Produit:

Évitez l'accumulation de matériaux en vrac (granulés, flocons ou poudre) sur le sol. Utilisez des contenants séparés et correctement étiquetés pour les granulés recyclables et non recyclables. Utilisez uniquement des contenants fermés ou des véhicules étanches.

Ne pas jeter dans les égouts, sur le sol ou dans d'autres plans d'eau.

Tous les modes d'élimination doivent être conformes à la directive 2008/98/CE et à ses modifications, transposées en droit national, ainsi qu'aux directives européennes relatives aux déchets critiques. Les transferts transfrontaliers de déchets doivent être effectués conformément à la directive (CE) n° 1013/2006 et à ses modifications.

Dans tous les pays, les méthodes d'élimination doivent être conformes aux lois et réglementations nationales et locales. Les options d'élimination privilégiées pour les matériaux non contaminés comprennent le recyclage mécanique et chimique, la revente des déchets, l'incinération avec récupération d'énergie ou leur utilisation comme combustible alternatif (par exemple, dans les fours à ciment).

Éviter que les déchets ne finissent dans les décharges. Les mêmes options existent pour les matériaux contaminés, mais une évaluation supplémentaire est nécessaire.

Code européen des déchets (EWC) :

La classification définitive de ce matériau dans la classification correspondante groupe européen de gestion des déchets et donc à la page suivante appropriée : 13



Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

## Paraloid™ B 67

Page

1

Édition révisée : 20.06.2025

Version : 6.0

Imprimé le 16/12/2025

Le code de traitement des déchets dépend de l'utilisation finale de ce matériau. Veuillez contacter une entreprise agréée pour la gestion des déchets.

Emballage non nettoyé :

Code de déchet n° :

### 14. Informations sur les transports

14. 1. Numéro ONU

ADR, IMDG, IATA

14. 2. Nom d'expédition approprié de l'ONU

ADR/RID :

Aucune marchandise dangereuse selon l'ADR / DOT (États-Unis) (transport terrestre).

IMDG/IATA :

marchandises non dangereuses

14. 3. Classes de danger pour le transport

Classe ADR :

non applicable

Numéro de danger :

Code de classification :

Code de restriction du tunnel :

Classe IMDG (mer) :

non applicable

Numéro de danger :

N° EmS :

Classe IATA :

non applicable

Numéro de danger :

14. 4. Groupe d'emballage

ADR/RID :

non applicable

IMDG :

IATA :

14. 5. Risques environnementaux

Non classé comme dangereux pour l'environnement.

14. 6. Précautions particulières pour l'utilisateur

Non classé comme marchandise dangereuse en vertu de la réglementation sur les transports.

14. 7. Transport maritime de marchandises en vrac selon les instruments de l'OMI

non applicable

14. 8. Informations complémentaires

page suivante : 14



## 15. Informations réglementaires

### 15. 1. Réglementations/Législations en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange

Classe de danger aquatique :

2. Dangereux pour l'eau (Réglementation allemande)

Réglementation locale en matière d'accidents chimiques :

Directive Seveso III : non applicable au titre de la directive 2012/18/CE.

Restrictions en matière d'emploi :

Respectez les restrictions d'emploi conformément à la loi sur la protection des mères au travail, en formation et dans l'éducation (Mutterschutzgesetz – MuSchG).

Restriction et interdiction d'application :

Règlement CE REACH, Section XVII, Restrictions relatives à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances, préparations et articles dangereux, Numéros d'enregistrement 48, 75 et 78

Toluène (108-88-3 ; numéro 48 dans la liste)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), annexe XVII, point 78 concernant les microparticules de polymères synthétiques (Règlement 2023/2055 (UE)) : Les microparticules de polymères synthétiques fournies sont soumises aux conditions du point 78.

Concentration de microparticules de polymères synthétiques dans la substance ou le mélange : 90 à 100 % de polymères acryliques

Instructions techniques sur la qualité de l'air :

### 15. 2. Évaluation de la sécurité chimique

Exempté de l'enregistrement REACH obligatoire car ce produit est un polymère.

### 15. 3. Informations complémentaires

REACH : Ce mélange contient exclusivement des composants qui ont été préenregistrés, qui sont exemptés d'enregistrement ou qui ne doivent pas être enregistrés conformément au règlement CE 1907/2006 (REACH).

Inscrit dans les inventaires suivants :

EINECS (UE), TSCA (US), AICS (AUS), DSL (CA), ENCS (JP), KECI (KR), PICCS (PH), IECSC (CN)

## 16. Autres informations

Ce produit doit être stocké, manipulé et utilisé conformément aux bonnes pratiques d'hygiène et à la réglementation en vigueur. Les informations contenues dans le présent document sont basées sur l'état actuel des connaissances et visent à décrire notre produit du point de vue des exigences de sécurité. Elles ne sauraient donc être interprétées comme une garantie de propriétés spécifiques.